



Fondation Rurale
de Wallonie



Compte-rendu de la réunion d'installation de la Commission Locale de Développement Rural d'Ohey

21 mai 2025

Présents : ANSAY Françoise, BROGNIEZ Caroline, BROUWERS Nicole, CLARINVAL Antoine, DECOUX Loïs, DEGEIMBRE David, GILLET Pol, GILLIAUX Valériane, GOFFIN Marie-Aude, GUNS Robin, LAGAST Joëlle, LEBRUN Miguelle, LECOMTE Yannic, LEEMANS Vincent, LHOAS Pierre, LIARD Marine, MASSON Jacqueline, MUSSEN Olivier, SANDERSON Siobhan, SOMVILLE Jean-Pol, TISSOT Madeleine, GONNE Olivier, HOUART Caroline, KALLEN Rosette, PAULET Arnaud.

Pour l'administration communale : Ruth OOSTERHOF

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Odile HUBERMONT et Denis DEFAYS

Excusés : TRIOLET Nicolas, BEGUIN Simon, DEMEURE Jean, HOLODILINE Sabrina, LEBRUN Marjorie, NEUPREZ Michel, LIXON Freddy.

1. Accueil et installation de la Commission

Rosette Kallen, Echevine en charge du Développement Rural, ouvre la soirée et accueille les participants. Elle présente les différents intervenants et adresse ses remerciements à l'ensemble des membres de la Commission, anciens et nouveaux, pour leur engagement dans le processus et leur intérêt pour l'avenir de la Commune.

Un tour de table de présentation est ensuite réalisé.

2. Motivations communales à mener une Opération de Développement Rural

Au nom du Collège communal, Rosette Kallen réaffirme l'engagement de la commune à poursuivre la dynamique lancée avec la CLDR lors du premier PCDR, qui a donné naissance à de nombreuses réalisations concrètes. Le Vicigal, la maison multi-services, la salle Isbanette, le réaménagement du cœur de village d'Evelette ou encore les projets BiodiverCité en sont quelques illustrations.

Conscient des attentes de la population et des contraintes tant financières qu'humaines auxquelles font face la Wallonie et la Commune, le Collège communal a souhaité relancer ce processus participatif. L'objectif est de continuer à construire ensemble des projets pertinents, porteurs de sens pour le territoire, tout en veillant à en maîtriser les coûts.

C'est dans cet esprit d'anticipation et de bonne gestion que ce nouveau PCDR s'inscrit dans le cadre d'une opération-pilote initiée par la Wallonie pour intégrer une démarche de résilience dans le processus. Cet opération-pilote est portée par l'équipe Homeos, composée de l'Institut Eco-conseil, d'Espace Environnement et d'Energie Commune.

3. Qui est qui ? Faisons connaissance

La CLDR, qu'est-ce que c'est ?

La CLDR est :

- Le moteur participatif de l'ODR :
- Un organe consultatif officiel de la commune
- Un lieu d'échange, de dialogue et de construction entre citoyens et élus
- Un relais entre la population et les élus

Représentations villageoises



■ Evelette ■ Goesnes ■ Haillot ■ Jallet ■ Ohey ■ Perwez

La CLDR est représentative de la population

La CLDR est une commission d'avis dans laquelle chaque membre représente un village/hameau, une association, un secteur (économique, culturel, social, politique, ...), une classe d'âge, ... La représentativité des membres est importante car la CLDR doit pouvoir refléter et représenter l'ensemble de la population. Les membres ont un rôle de relais envers les citoyens qu'ils représentent.

4. Cadre général de l'Opération de Développement Rural



Les membres de la CLDR ont reçu un document reprenant l'ensemble des informations de base. Il est repris en annexe à ce compte-rendu.

Objectif et principes :

Le but d'une ODR est de dynamiser une commune et d'améliorer le cadre et les conditions de vie de ses habitants. Pour ce faire, l'ensemble des réflexions permettra de définir une stratégie de développement cohérente, comprenant des objectifs et des projets à réaliser à court et à long terme.

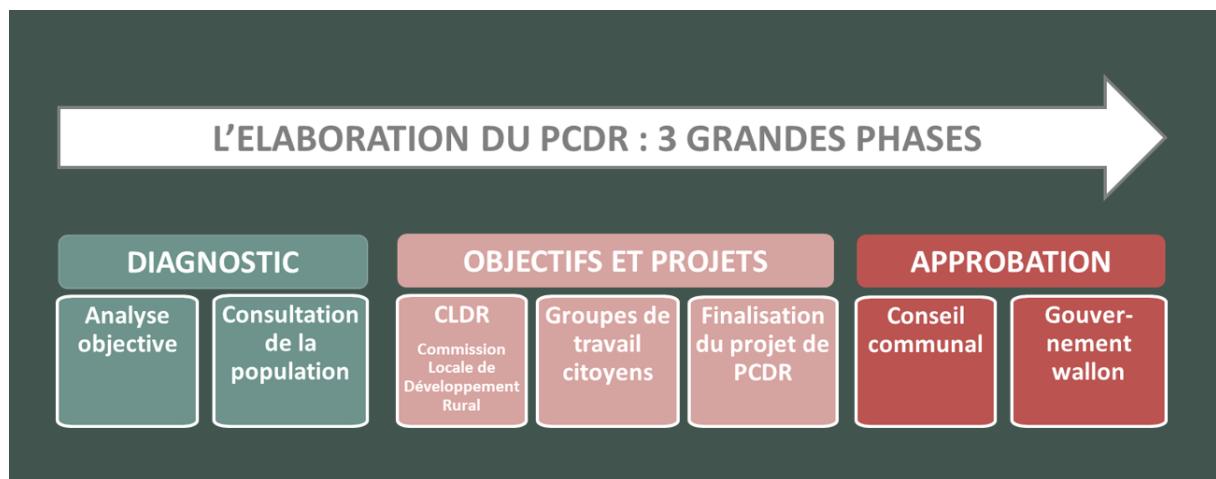
L'opération se base sur 4 principes fondamentaux :

- La **participation citoyenne** est au cœur de la démarche. Cette Opération est constituée par et pour les habitants d'une commune. Ainsi, tous les acteurs du territoire sont concernés et

invités à s'exprimer au cours des différentes étapes de l'ODR, qu'ils soient : citoyen, élu communal, jeune ou moins jeune, issu du monde associatif, économique, agricole, social...

- Une Opération de Développement Rural est une politique de développement à **l'échelle locale, proche des citoyens**.
- Elle valorise les **ressources locales**.
- **Par sa vision globale**, elle agit sur l'ensemble des domaines auxquels une commune rurale est confrontée quotidiennement : agriculture, économie, santé, aménagement du territoire, vie associative, logement, cohésion sociale, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle, ...

Déroulement de l'Opération de développement rural :



- La première phase d'une ODR est l'élaboration d'un **diagnostic** participatif, partagé par les acteurs du territoire. Ce diagnostic permet d'identifier les ressources (humaines et physiques) et les problématiques d'un territoire. Afin de le constituer, différentes données sont croisées, qu'elles soient objectives (partie 1 du PCDR) ou subjectives (appréciation de la population suite aux différentes consultations). Cette première phase se conclut par la mise en place de la Commission Locale de Développement Rurale (CLDR).
- A partir de ce diagnostic participatif, la CLDR avec l'aide de l'Auteur de PCDR, est amenée à définir une **stratégie de développement**. Celle-ci est composée de défis, déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en projets. Cette stratégie de développement permet de valoriser les ressources et de répondre aux problématiques du territoire identifiées dans le diagnostic partagé. Cette deuxième phase se conclut par la finalisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et ensuite son approbation par diverses instances dont le Gouvernement wallon.
- La troisième phase, suite à l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, les **projets** sont mis en œuvre dans les 10 années qui suivent. Certains projets peuvent faire l'objet d'une aide budgétaire (subside du Développement Rural, Budget participatif, appel BiodiverCité, appels à projets...) tandis que d'autres sont réalisés sur fonds propres. Lors de cette phase, la

CLDR continue de se réunir régulièrement pour suivre l'évolution de ces projets et vérifier l'adéquation avec les besoins de la population. Elle prend également part à la réalisation directe de certains d'entre eux.

5. Missions, fonctionnement de la CLDR et son Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

La CLDR a reçu le modèle de ROI en lecture avec l'invitation.

Ce ROI est commun à toutes les CLDR.

Les principaux points d'attention sont les suivants :

- **Démissions des membres** : Si un membre est absent à 3 réunions consécutives (excusés ou non), la commune lui envoie un courrier afin de lui demander s'il souhaite poursuivre son mandat. Si un membre est absent à + de 75% de réunions (ou excusé sans motif valable) sur 2 années consécutives, il est d'office démissionnaire. Un registre sera donc tenu dès maintenant par la FRW.
- **Compte-rendu** par un rapporteur désigné. Les membres approuvent à l'unanimité de désigner la FRW pour ce rôle.
- Un **quorum** de 50% participation (hors quart communal) est requis pour valider une décision importante. S'il n'est pas atteint, une nouvelle convocation doit être envoyée dans les 15 jours avec le même ordre du jour sans quorum pour valider une décision (mais la réunion peut avoir lieu pour informer et débattre). A Ohey, cela signifie qu'il faut 13 membres hors quart communal.
- Respect du **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD) (art. 22)

Le ROI est approuvé par la CLDR et il sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communal.

Un membre de la Commission attire l'attention sur la nécessité de débuter les réunions au plus tard à la fin du quart d'heure académique. Une attention sera accordée à ce point mais sans adaptation spécifique du ROI.

6. Présentation du diagnostic partagé du territoire (bureau DR(EA)²M)



La présentation est reprise en annexe. Notons qu'il s'agit d'un document de travail amené à évoluer au fil des réflexions de la CLDR.

Colin Sonck et Robin Marlier, représentants du bureau DR(EA)²M, ont présenté une première approche du diagnostic partagé du territoire articulée autour de 10 thématiques :

1. Gestion communale et supra communale
2. Structure physique, naturelle et paysagère
3. Bâti, patrimoine, espaces publics et urbanisme
4. Démographie
5. Caractéristiques socio-économiques
6. Logement et immobilier
7. Agriculture et alimentation
8. Services, santé et équipements collectifs
9. Mobilité
10. Politique énergétique et environnementale

Les premières réactions à chaud de la CLDR :

- Remarques générales :
 - Présenté sous forme de tableau AFOM (Atouts/faiblesses/opportunités et menaces), le diagnostic est difficilement appropriable pour les membres de la CLDR, d'autant plus que les atouts et faiblesses relèvent très souvent d'une perception à un moment donné d'une situation parfois plus complexe qu'il n'y paraît.
 - Un même constat peut être à la fois un atout et une faiblesse, en fonction de l'angle d'observation qu'on lui apporte.
 - La CLDR se questionne sur l'importance accordée aux résultats des consultations villageoises. Si près de 400 personnes ont donné leur avis, cela ne représente même pas 10% de la population. La vision peut donc parfois être tronquée en fonction du public présent à une réunion.
- Le diagnostic partagé doit impérativement prendre en compte la question des trois zones de captage présentes sur le territoire communal. A ce stade, elles ne sont pas mentionnées.
- Le diagnostic pointe le manque d'entretien des sentiers de promenade. Ce constat devrait sans doute être nuancé.
- La question de l'égouttage doit également être davantage mise en avant car problématique sur une bonne partie du territoire communal, notamment à Perwez et Evelette. En notant toutefois que la Commune n'a pas la maîtrise sur les solutions.
- Il faut supprimer la référence à la monnaie locale « Volti » qui n'est pas d'application sur le territoire d'Ohey.
- Dans la thématique 5, faire référence aux producteurs locaux et à Cocoricoop.

- La perception quant à l'absence d'une zone d'activité économique est fort partagée. Atout ou faiblesse ? Les perceptions des uns et des autres sont contrastées. Le diagnostic doit tenir compte de cette double analyse d'une même réalité.
- Concernant le « Val d'Or », la rénovation a pris du retard en raison de l'hébergement de 26 réfugiés ukrainiens. Mais le projet est toujours programmé.
- Concernant le prix élevé des produits locaux, il faudrait reformuler l'affirmation pour préciser qu'il s'agit d'un prix juste pour les producteurs mais difficile d'accès pour une partie de la population en comparaison des prix pratiqués dans les grandes surfaces.
- Ajouter dans les faiblesses, l'existence de certains conflits de voisinage entre agriculteurs et habitants.
- Mentionner dans les atouts la vente de terrains du CPAS aux agriculteurs locaux.
- Mettre en avant un constat très important : 80% du territoire (surfaces agricoles) reposent sur le travail de 70 exploitants agricoles. Ces 2 chiffres sont très importants. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir.
- Préciser que s'il n'y a pas de conseiller en mobilité dans la commune, il y a tout de même une personne qui est affectée à 1/5 temps à la thématique et qui travaille en collaboration avec l'Echevine de la Mobilité.
- Concernant la carte des arrêts de bus, il conviendrait d'y ajouter les fréquences de passage.

7. Divers

- Les dates des prochaines réunions : 4 et 18 juin 2025.
- La photo de la CLDR



- Annonce du festival « Nourrir le Cœur de Condroz ». Le Festival Nourrir le Cœur de Condroz met un coup de projecteur sur les nombreuses initiatives et acteur·ice·s du territoire, engagé·e·s ou désirant s'engager pour une **alimentation saine, locale et plus durable**. Il propose aussi des espaces de rencontre pour échanger ensemble sur les modes de production et de consommation alimentaires.

<https://coeurdecondroz.be/festival-nourrir-le-coeur-de-condroz/>

- L'Office du Tourisme d'Ohey vous invite à un événement musical exceptionnel qui se déroulera le 22 juin 2025, dans le cadre magique du bois d'Ohey. À partir de 17h, la violoncelliste Olivia Gay, accompagnée de la pianiste Célia Oneto Bensaïd, vous offriront un concert gratuit en plein air, mêlant virtuosité et poésie. Les deux artistes, reconnues pour leur complicité artistique et leur maîtrise, interpréteront un répertoire varié, alliant classiques intemporels et œuvres contemporaines. Ce concert unique promet de transporter les spectateurs au cœur de la nature, dans une atmosphère à la fois intimiste et envoûtante. L'Office du Tourisme d'Ohey souhaite offrir à son public une expérience musicale, accessible à tous. L'inscription préalable est obligatoire par téléphone au 085/82.44.77 ou par mail à si@ohey.be



Retrouvez toutes les informations relatives aux activités de la CLDR sur :

<https://www.developpementruralohey.info/>